



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le lundi 08 février 2022 à 19h30 en visioconférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**Lot 4 793 264 Chemin des Érables, Zone H-35**

**Nature et effet :**

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec un garage annexé implanté à 5.2 mètres alors que la norme applicable via l'article 6.2 du règlement de zonage #603 stipule qu'un garage annexé à un résidence en zone H-35 ne peut pas être implanté à moins de 9 mètres de la limite avant du terrain.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 26<sup>ème</sup> jour de janvier 2021

Stéphane Simard, d.g. & greff.-très.